	Universitățile de Științe de viață "Regele Mihai I" de Timișoara	CORPS émetteur Département de Gestion de la qualité
CODE USVT-R089-F03.4.	Règlement de mise en œuvre du programme « Volontariat dans l'activité de développement académique » (VADA)	édition 2/Révision 0

Annexe 3.4.

Important : Chaque bénévole doit faire signer une « Remise et renonciation à responsabilité civile ». Veuillez remplir ce formulaire pour être pris en considération.

Veuillez remplir toutes les informations dans les espaces prévus.

LISEZ ATTENTIVEMENT S'IL VOUS PLAÎT! C'EST UN DOCUMENT OFFICIEL !

Déclaration de remise et renonciation à la responsabilité civile

La présente Déclaration de Renonciation (« Déclaration ») est signée aujourd'hui _____ (jour, mois, année) par _____ domicilié à _____, fils de _____ et _____, né le _____ à _____, CNP _____ - (« Voluntarul »), en faveur de l'USVT et de ses projets.


Je, le bénévole _____, souhaite travailler comme bénévole pour l'USVT et participer aux activités liées à la nature de l'activité bénévole (« Activités »). Je comprends que les activités peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, _____

_____ (énumérer les activités auxquelles le bénévole participe).

J'accepte librement, volontairement et sans être contraint, de signer la présente Déclaration dans les conditions suivantes :

1. **Renonciation** . Le volontaire déclare renoncer à toute réclamation contre l'USV « Roi Mihai I » de Timișoara et ses successeurs en relation avec tout litige, controverse ou réclamation, matérielle ou non, qui pourrait résulter de ou en relation avec les Activités réalisées.
Le volontaire comprend et reconnaît que cette Déclaration libère l'USV "Roi Mihai I" de Timișoara de toute réclamation qu'il pourrait avoir contre l'USV "Roi Mihai I" de Timișoara concernant toute blessure corporelle, maladie, décès ou dommage matériel pouvant apparaître comme un résultat des Activités réalisées. Le volontaire comprend et accepte que l'USV "Roi Mihai I" de Timișoara n'assume aucune responsabilité ou obligation de fournir une aide financière ou tout autre type d'assistance au volontaire, y compris, mais sans s'y limiter, une assurance médicale, maladie ou invalidité, portant les frais d'hospitalisation ou de convalescence, en cas de blessure ou de maladie.

2. **Traitement médical**. Le Volontaire libère par la présente l'USV "Roi Mihai I" de Timișoara de toute réclamation de quelque nature que ce soit qui survient ou pourrait survenir dans le futur en raison de la fourniture de premiers secours, d'un traitement ou d'un service médical en relation avec les activités exercées par le Volontaire auprès de l'USV " Roi Mihai I" de Timișoara ou en relation avec la décision de tout représentant ou agent de l'USV "Roi Mihai I" de Timișoara d'exercer le pouvoir de consentir à un traitement médical ou dentaire dans la mesure où ce pouvoir peut être accordé et autorisé.

	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timisoara	CORPS émetteur Département de Gestion de la qualité
CODE USVT-R089-F03.4.	Règlement de mise en œuvre du programme « Volontariat dans l'activité de développement académique » (VADA)	édition 2/Révision 0

3. **Assomption de risque :** Le Volontaire comprend que les Activités peuvent inclure des tâches qui peuvent être dangereuses, compte tenu de son âge, de son expérience et de ses connaissances dans le domaine.
Le volontaire assume expressément et irrévocablement le risque de blessure ou de dommage lors des activités réalisées et dégage l'USV "Roi Mihai I" de Timisoara de toute responsabilité en cas de blessures corporelles, de maladie, de décès ou de destruction de biens causés par les activités de performance .
4. **Assurance .** Le Volontaire comprend que l'USV "Roi Mihai I" de Timisoara ne prend en charge aucune assurance maladie, médicale ou invalidité pour aucun Volontaire.
Il est recommandé que chaque Volontaire ait sa propre assurance médicale ou maladie.
5. **Accord concernant l'utilisation de l'image.** Par la présente , le Volontaire accepte l'utilisation au profit de l'université du matériel photo, vidéo et/ou audio réalisé par l' USV "Roi Mihai I" de Timisoara lors des activités réalisées par le Volontaire dans le cadre du programme. Par la présente, l'USV "Roi Mihai I" de Timisoara déclare et garantit que ces matériels photo, vidéo et/ou audio seront utilisés uniquement dans le but de réaliser et de promouvoir l'activité de l'USV "Roi Mihai I" de Timisoara .
6. En outre, l'USV "Roi Mihai I" de Timisoara déclare et garantit qu'elle utilisera du matériel photo, vidéo ou audio conformément à la législation en vigueur.
7. **Autres.** Le volontaire accepte expressément que cette déclaration soit régie et interprétée conformément au droit roumain. Le volontaire accepte que si l'une des clauses ou dispositions de la présente Déclaration est considérée comme invalide par le tribunal compétent, l'invalidité de la clause ou disposition respective n'affectera pas les autres dispositions de la Déclaration, elles continueront à être applicables.

Le bénévole a signé cette déclaration le jour et l'année indiqués ci-dessous.

Bénévole :

Nom : *(écrire en majuscules)*

Date de la signature _____

Déclaration remise au coordonnateur des bénévoles :

Nom : *(écrire en majuscules)*

Date de la signature _____